



Vous trouverez, ci-après, la fiche de sécurité concernant l'huile Marvel (H0076 & H0077).

Pour plus d'informations, prière de contacter :

CEDREY

6 Rue Pablo Picasso

ZA de gomberville

78114 MAGNY LES HAMEAUX

Tél : 01.30.52.45.45

Fax : 01.30.52.45.40

Mail : contact@cedrey.fr

En cas d'urgence, contacter :

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS :

Permanence médicale téléphonique : 01 40 05 48 48

26/10/2016

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Marvel Air Tool Oil.
N° d'article (utilisateur) : MM85R1 (50100), MM080R (50093).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Huile moteur Additif - additif de carburant (EPA enregistré).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom: Marvel Oil Company, Inc.
Rue: 625 Willowbrook Centre Parkway.
Code postal/Ville: 60527.
Pays: Willowbrook, Illinois.

Importateur/représentant exclusivement : Pas d'information








1.4 Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

	Classification	Mentions de danger (H)	
	Flam. Liq. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
	Muta. 1B	H340	Peut induire des anomalies génétiques.
	Carc. 1B	H350	Peut provoquer le cancer.
	Repr. 2	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
	STOT RE 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
	Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement
Identificateurs du produit
Mentions de danger

Danger
-
H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H340 - Peut induire des anomalies génétiques.

Informations complémentaires	H350 - Peut provoquer le cancer.
Mises en garde - Généralités	H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Mises en garde - Prévention	H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes.
	H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	-
	-
	P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
	P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P233 - Conserver le récipient bien fermé.
	P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
	P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
	P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Mises en garde - Réponse	P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
	P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
	P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
	P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
	P331 - NE PAS faire vomir.
	P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Mises en garde - Stockage	-
Mises en garde - Élimination	P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale applicable.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy naphthenic N°CAS:64742-52-5 N°EC:265-155-0 N°IDX:649-465-00-7	0.0% ≤C≤ 100.0%	Carc. 1B : H350	-	-
stoddard solvent N°CAS:8052-41-3 N°EC:232-489-3 N°IDX:649-345-00-4	0.0% ≤C≤ 30.0%	Asp. Tox. 1 : H304 Muta. 1B : H340 Carc. 1B : H350 STOT RE 1 : H372	-	-
tris(methylphenyl) phosphate N°CAS:1330-78-5 N°EC:215-548-8 N°IDX:	0.0% ≤C≤ 1.0%	Repr. 2 : H361 Aquatic Acute 1 : H400 Aquatic Chronic 1 : H410	-	-
1,2-dichlorobenzene N°CAS:95-50-1 N°EC:202-425-9 N°IDX:602-034-00-7	0.0% ≤C≤ 1.0%	Acute Tox. 4 : H302 Skin Irrit. 2 : H315 Eye Irrit. 2 : H319 STOT SE 3 : H335 Aquatic Acute 1 : H400 Aquatic Chronic 1 : H410	-	[1]
1,4-dichlorobenzene N°CAS:106-46-7 N°EC:203-400-5 N°IDX:602-035-00-2	0.0% ≤C< 0.1%	Eye Irrit. 2 : H319 Carc. 2 : H351 Aquatic Acute 1 : H400 Aquatic Chronic 1 : H410	-	[1]

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

3.2. Mélanges

Pas d'information

3.3. Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales	:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible). Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance. Transporter la victime hors de la zone de danger. Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte. Retirer la personne affectée de la zone dangereuse et l'allonger.
En cas d'inhalation	:	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les effets persistent ou vous ne sentez pas bien.
Après contact avec la peau	:	Enlever immédiatement les vêtements, les chaussures ou les bas contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	:	En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste. Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
En cas d'ingestion	:	Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette du produit. EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Protection des sauveteurs	:	Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Les vapeurs peuvent provoquer somnolence ou vertiges.

Peau: Cause l'irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, dégraissement et gerçures de la peau.

Yeux: Peut causer une irritation oculaire temporaire. Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmoiement, avec une rougeur et gonflement.

Ingestion: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer une pneumonie chimique. Peut causer des maux d'estomac, des nausées et des vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. Consulter un médecin si des effets se développent ou persistent et si vous vous ne sentez pas bien.

Notes pour le médecin : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Produit chimique sec. Mousse d'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dioxyde de carbone (CO₂). Hydrocarbures. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Gardez le vent du feu. Refroidir les récipients fermés exposés au feu avec de l'eau. Voir la section 8 pour la protection personnelle.

5.4. Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes. Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité. Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger. Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé. Retirer toutes les sources inflammables.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'information

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement:

Contenir et absorber le déversement avec un matériaux inerte. Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Ne pas rincer à l'égout ou laisser pénétrer dans les cours d'eau. Voir la section 8 pour les EPI.

Pour le nettoyage:

Prener le matériaux et placer dans un récipient approprié. Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer le long de la terre à une source distante d'ignition. Assurer une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Élimination des déchets : voir la section 13.

Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5. Informations complémentaires

Pas d'information

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de toute source inflammable - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Utiliser uniquement des outils dotés d'un équipement antistatique (sans étincelles).

Mesures de protection:

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer les condensats de fumée périodiquement des hottes aspirantes, des conduits et autres surfaces (porter des vêtements de protection individuelle!) car il y a un risque d'incendie. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques. Tenir à l'écart des sources de chaleur (par exemple, des surfaces chaudes), des étincelles et des flammes nues. Établir la mise à la terre des conteneurs, des appareillages, des pompes et des installations de ventilation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques. Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit. Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8). Permettre seulement l'accès au personnel autorisé. Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés. Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir hors de la portée des enfants. Ne pas stocker au-dessus de 49 ° C (120 ° F).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Durée de vie: La durée de conservation est considérée comme 7 - 10 ans lorsque correctement stockées.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Substance	Valeur	Unité	Type
1,2-dichlorobenzene CAS : 95-50-1 (FR)	50	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
1,2-dichlorobenzene CAS : 95-50-1 (FR)	306	mg/m3	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
1,2-dichlorobenzene CAS : 95-50-1 (FR)	20	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)

1,2-dichlorobenzene CAS : 95-50-1 (FR)	122	mg/m3	Valeur limite d'exposition (8 heures)
---	-----	-------	---------------------------------------

8.2. Contrôles de l'exposition

Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir l'exposition en dessous des limites recommandées. Veiller à ce que la station de lavage oculaire et douche de sécurité sont près de la station de travail.

Mesures d'ordre technique appropriées:

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Équipement de protection individuelle



Protection des yeux et du visage : Protection oculaire appropriée: Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection pour éviter tout contact avec les yeux.

Protection de la peau : Protection des mains: Type de gants appropriés: Porter des gants résistant aux produits chimiques pour empêcher le contact de la peau.
Protection des mains: Mesures de protection des mains supplémentaires: Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs. N'utiliser les gants qu'une seule fois.
Protection des mains: Remarque: Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés. La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail. Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants. Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.
Protection du corps: Vêtement de protection approprié: Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : Porter une protection respiratoire.
Protection respiratoire nécessaire: Assurer une ventilation adéquate.
Remarque: La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé. Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres. Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

8.3. Informations complémentaires

Exigences de protection Ingestion: Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver tous les vêtements et usure du pied avant réutilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Aspect :	Liquide
Odeur :	typique huileux
Seuil olfactif :	Pas d'information
PH :	non applicable - produits à base d'huile
Point de fusion/point de congélation :	-51 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	non disponible
Point d'éclair :	53 °C
Taux d'évaporation :	non disponible
Inflammabilité :	Pas d'information
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Pas d'information
Pression de vapeur :	non disponible
Densité de vapeur :	non disponible
Densité relative :	0,876

Solubilité(s) :	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol / eau (journal KOC) :	Pas d'information
Température d'auto-inflammabilité :	non disponible
Température de décomposition :	Pas d'information
Viscosité :	2,0 – 3,0 cSt (Kinimatic @ 100°C)
Propriétés explosives :	Pas d'information
Propriétés comburantes :	Pas d'information
Couleur :	rouge clair

9.2. Autres informations de sécurité

Pas d'information

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ne réagit pas dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne réagit pas dans les conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur et matériaux incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Les oxydants forts tels que l'eau de Javel et de peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Hydrocarbures.

10.7. Informations complémentaires

Pas d'information

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Toxicité orale aiguë

Données sur le mélange

Espèce : Rat

subendpoint	Opérateur	Valeur	Unité
LD50	>	2000	mg/kg bw

Substances

1,4-dichlorobenzene (CAS: 106-46-7)

Espèce : Rat

subendpoint	Opérateur	Valeur	Unité
LD50	>	2000	mg/kg bw

tris(methylphenyl) phosphate (CAS: 1330-78-5)

Espèce : Rat

subendpoint	Opérateur	Valeur	Unité
LD50	=	3000	mg/kg bw

1,2-dichlorobenzene (CAS: 95-50-1)

Espèce : Rat

subendpoint	Opérateur	Valeur	Unité
LD50	=	500	mg/kg bw

Distillates (petroleum), hydrotreated heavy naphthenic (CAS: 64742-52-5)

Espèce : Rat

subendpoint	Opérateur	Valeur	Unité
LD50	>	5000	mg/kg bw

11.2.Toxicité cutanée aiguë

Données sur le mélange

Espèce : Rabbit

subendpoint	Opérateur	Valeur	Unité
LD50	>	2000	mg/kg bw

Substances

1,4-dichlorobenzene (CAS: 106-46-7)

Espèce : Rabbit

subendpoint	Opérateur	Valeur	Unité
LD50	>	2000	mg/kg bw

1,2-dichlorobenzene (CAS: 95-50-1)

Espèce : Rabbit

subendpoint	Opérateur	Valeur	Unité
LD50	>	10000	mg/kg bw

Distillates (petroleum), hydrotreated heavy naphthenic (CAS: 64742-52-5)

Espèce : Rabbit

subendpoint	Opérateur	Valeur	Unité
LD50	>	5000	mg/kg bw

11.3.Toxicité aiguë par inhalation

Données sur le mélange

Espèce : Rat

Durée de l'exposition / valeur : 4

Durée de l'exposition / unité : h

subendpoint	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
LC50	-	>	20	mg/L

Substances

1,2-dichlorobenzene (CAS: 95-50-1)

Espèce : Rat

Durée de l'exposition / valeur : 4

Durée de l'exposition / unité : h

subendpoint	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
LC50	-	=	8.15	mg/L

Distillates (petroleum), hydrotreated heavy naphthenic (CAS: 64742-52-5)

Espèce : Rat

Durée de l'exposition / valeur : 4

Durée de l'exposition / unité : h

subendpoint	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
LC50	-	>	5	mg/L

11.4.Corrosion cutanée

Données sur le mélange

Pas d'information

Substances

Pas d'information

11.5.Lésions oculaires

Données sur le mélange

Conclusion : Sur la base des données disponibles, les données de classification ne sont pas remplies
Substances
Pas d'information

11.6.Sensibilisation de la peau

Données sur le mélange

Conclusion : Sur la base des données disponibles, les données de classification ne sont pas remplies
Substances
Pas d'information

11.7.STOT RE

Données sur le mélange

Conclusion : Sur la base des données disponibles, les données de classification ne sont pas remplies
Substances
Pas d'information

11.8.STOT SE

Données sur le mélange

Pas d'information
Substances
Pas d'information

11.9.Carcinogénicité

Données sur le mélange

Conclusion : Sur la base des données disponibles, les données de classification ne sont pas remplies
Substances
Pas d'information

11.10.Toxicité pour la reproduction et le développement

Données sur le mélange

Conclusion : Susceptible de nuire à la fertilité du non-né
Substances
Pas d'information

11.11.Genotoxicity

Données sur le mélange

Conclusion : Sur la base des données disponibles, les données de classification ne sont pas remplies
Substances
Pas d'information

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aquatique court terme

Données sur le mélange

Animales/categorie : Non recommandé pour la libération dans les systèmes aquatiques sans traitement

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Facteur de bioconcentration (BCF)

Données sur le mélange

Epèce : Non-établi

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Mobilité

Données sur le mélange

Distribution : Non-établi

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun connu.

12.7. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas d'information

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

RCRA Déchets dangereux: Réglementé comme un déchet dangereux (D-001 Inflammable).





Méthode d'élimination des déchets: Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Élimination des déchets Navire: Les fûts métalliques sont recommandés.

13.2. Informations complémentaires

Pas d'information

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre (ADR / RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU	1268	1268	1268	1268
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. ou PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. ou PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. ou PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. ou PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Classe ou division	3	3	3	3
Étiquette (s) de danger				
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucune donnée disponible.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible.

14.8. Informations complémentaires

Pas d'information

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation fédérale des États-Unis: Statut TSCA: Tous les ingrédients sont disponibles dans le commerce et répertoriés par le fabricant dans TSCA.

Réglementation étrangères: Statut canadien: Tous les matériaux contenus dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS). Consultez Turtle Wax, Inc. concernant le statut des ingrédients.

Union européenne: Tous les matériaux contenus dans ce produit sont répertoriés sur EINECS.

AICS: Tous les matériaux sont enregistrés pour AICS (Australie).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

15.3. Informations complémentaires

Pas d'information

SECTION 16: Autres informations

Date de création : 20/10/2016
Date de version : 20/10/2016
Date d'impression : 20/10/2016

16.1. Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

16.2. Légende des abréviations et acronymes

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.
ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.
N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.
CLP: Classification, étiquetage et emballage.
IATA : International Air Transport Association.
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
DPD : Directive Préparation Dangereuses.
N° ONU: Numéro des Nations Unies.
N° EC : Numéro Commission européenne.
VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7. Informations complémentaires

Pas d'information

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.